

La lettre citoyenne

Gentilly, une ville en mouvement Pour un urbanisme maîtrisé

Gentilly bouge. Il y a des chantiers partout, beaucoup de constructions. Cela représente des nuisances aujourd'hui, mais aussi l'espoir d'un cadre de vie amélioré demain. Le plan local d'urbanisme est passé au Territoire Grand Orly Seine Bièvre, il est probablement utile de prendre les devants pour en conserver la maîtrise. Les habitants doivent savoir vers quoi nous allons !

Combien serons-nous en 2020 – 2030 ?

Gentilly compte aujourd'hui environ 17 000 habitants. Les constructions de logements en cours ou prévues vont nous amener autour de 20 000 habitants en 2020. Les opérations possibles peuvent porter ce chiffre à 23 000 environ d'ici 2030. Dans le même temps, la construction d'immeubles d'activité va se poursuivre (sur Paul Vaillant Couturier ou sur Gabriel Péri, par exemple).

Densifier la ville, de vrais avantages pour les Gentilléens

Gentilly à Gauche Autrement considère que cette densification peut être bénéfique.
Pourquoi ?

- Elle permet un meilleur développement des commerces et des services, demande récurrente des habitants. Un organisme dont l'expertise est reconnue, la SEMAEST, est déjà en charge de proposer à la ville, en concertation avec les habitants, les commerçants et les entreprises, une stratégie de revitalisation commerciale.
- Elle contribue, par des constructions sur les terrains abandonnés et les « dents creuses », à recoudre la ville (trop de terrains sont délaissés depuis longtemps), à lui donner une unité en conservant sa diversité.
- C'est le moyen d'obtenir des requalifications urbaines lourdes telles que celle de Paul Vaillant Couturier- élargissement des trottoirs, priorité aux transports en commun, retour du commerce, passerelles avec la cité U, nouveau mur anti-bruit et anti-pollution, couverture de l'A6a...- ou du parvis (couverture) de la gare sud du RER B, etc.

Mais, cette densification doit être réfléchie et maîtrisée, obéir à un plan d'ensemble.

Des conditions impératives à respecter

La densification doit se faire en concertation avec la population. Si elle nous fait peur, il vaut mieux la piloter que la subir en informant, expliquant, décidant ensemble et en imposant aux promoteurs une charte de concertation obligatoire.

